

3 - Frédéric d'Agay

Le 14 décembre 1996, Frédéric d'Agay a soutenu devant l'Université de Paris IV une thèse de doctorat sur la noblesse et la marine en Provence au XVIII^e siècle. Dans son exposé liminaire, il présente longuement les fonds consultés, en particulier dans les Archives nationales de Paris et dans les différents dépôts des départements de Provence. Les nombreux fonds privés étudiés sont particulièrement précieux en raison des sources épistolaires. Les nobles provençaux qui se sont engagés dans la flotte du royaume des Deux-Siciles ont été étudiés à Naples, et de même ceux de la marine du Pape dans les Archives vaticanes. Cette base documentaire pléthorique est à l'origine du fichier prosopographique des 1241 officiers de marine issus de la noblesse provençale entre 1700 et 1792: pour chacun de ces personnages, filiations, relations et carrières sont minutieusement reconstituées en cinq volumes, partie essentielle de la thèse. Le candidat livre ainsi à la recherche un instrument de travail sans égal, qui rendra bien des services. Il accompagne sa démonstration de 95 pièces justificatives présentées en trois volumes et d'un fichier annexe de trois cents officiers du XVII^e siècle.

Encore fallait-il interpréter ces données. F. d'Agay parvient à les organiser, présentant sa réflexion en un peu plus de mille pages. Il conclut notamment à la quasi absence d'une tradition maritime nobiliaire en Provence avant le XVII^e siècle. A cette époque, toutefois, la guerre contre l'Espagne et la volonté politique de Richelieu encouragent maints aristocrates provençaux à affréter des galères, tandis qu'émerge le port de Toulon. Cette éclosion coïncide avec l'engouement de nombre de ces nobles pour la carrière militaire, où ils recherchent les grades et – pourquoi pas dans le droit fil d'une mentalité chevaleresque ancienne ? – l'honneur et la gloire. Des réseaux qui montent jusqu'à la cour favorisent ces carrières au sein d'un groupe où la sociabilité, l'entraide et le népotisme sont de mise. Mais la Révolution casse la logique du système. La Restauration, et en particulier la création de l'école navale de Brest par Louis-Philippe, sonne le glas de l'engagement des aristocrates méridionaux dans la marine. C'en est fini d'une véritable prépondérance provençale parmi les officiers de la flotte royale.

Jean Meyer, directeur de la thèse, professeur émérite à l'Université de Paris IV, salue l'étendue d'une étude d'environ 3.500 pages en dix gros volumes ; le travail fourni est plus qu'acharné, tant la documentation en présence est vaste. Il permet de ressusciter les généalogies, mais aussi les réseaux de clientèle et d'entraide. J. Meyer met cependant en doute quelques filiations mythiques remontant au Moyen Age. En Breton, il fait part de ses réserves envers un enthousiasme excessif qui pousse le candidat à accorder une part disproportionnée au rôle des Provençaux dans la marine française. Force est, toutefois, de constater l'importance de ces engagements à l'intérieur d'un groupe où 450 familles sur 700 voient au moins l'un des leurs devenir marin ; la pauvreté de ces personnages, dont les seigneuries sont étendues mais peu rentables, explique, à son goût, leur engouement militaire. La noblesse provençale se ferme

ainsi sur elle-même, considérant la flotte comme sa chasse gardée ; elle y trouve des ressources substantielles, non pas tant dans les faibles salaires que dans la contrebande ou dans la prévarication, difficiles à cerner dans les sources. Sa vision d'un « syndicat de clans familiaux qui se réservent un fromage » n'est pas tout à fait celle du candidat, qui insiste davantage sur les mobiles d'ordre psychologique, sur la quête de gloire militaire. Par ailleurs, J. Meyer aurait aimé davantage de « chair », d'étoffe humaine, dans une thèse qu'il tient pour trop sociologique ; il regrette notamment de ne pas voir apparaître les grandes dames de la cour de Versailles, protectrices des jeunes venus de Provence, dont elles font la carrière. Mais, en dépit de ces critiques, il reconnaît l'importance de la masse documentaire dépouillée, que seule l'informatique permettra de gérer dans des travaux ultérieurs qu'il souhaite à l'auteur.

François-Xavier Emmanuelli, professeur à l'Université de Montpellier, a deux points en communs avec F. d'Agay, Aixois et juriste comme lui. Il s'était jadis aperçu de l'absence de la noblesse provençale dans la vie politique, analysée dans sa propre thèse sur l'intendance. Il remarque la nouveauté de la recherche du candidat : la revue *Provence historique*, vieille de presque un demi-siècle, n'a publié, en effet, que cinq articles sur la marine et onze sur la noblesse. La démarche est d'autant plus originale qu'elle couple les généalogies et les carrières professionnelles. Clarté et élégance rendent la lecture de cette thèse aisée ; les pages sur les Blacas d'Aups sont, par exemple, remarquables.

Cette étude apporte beaucoup et pose bien des questions, que F.-X. Emmanuelli passe en revue : haute noblesse qui part pour la cour et se met au service actif du roi ; basse noblesse, en revanche, qui demeure en Provence et qui cherche dans la marine un espace d'indépendance et de liberté ; instrumentalisation de la marine comme outil social ; rôle clef de la parenté dans cette confiscation d'une arme par un groupe social ; place des noblesses de Marseille et de Toulon, grandes inconnues de l'historiographie récente... L'importance des robins et des nobles non fieffés est l'un des traits dominants de cette aristocratie provençale d'Ancien Régime, intuition de l'intervenant confirmée par la présente thèse. Quelques critiques formelles suivent ensuite : lacunes bibliographiques négligeables ou erreurs secondaires concernant, par exemple, la part, faible d'après le candidat, de la noblesse provençale dans la lutte des aristocrates pour conserver ses privilèges. F.-X. Emmanuelli souhaite enfin une publication, au moins partielle, de cette étude.

De même que ses prédécesseurs, Martine Acerra, professeur à l'Université d'Angers, constate l'ampleur du travail et des informations. Bien sûr, quelques sources (fonds de Toulon ou Carnets du roi pour la marine) ont été négligées. Mais elle insiste sur la qualité du fichier, issu d'une méthode maximaliste grâce à laquelle tous les officiers provençaux ont été retenus. Elle ne partage pas tout à fait la thèse de la prépondérance de la noblesse de Provence dans la flotte : un officier sur six est Provençal, et cela ne signifie nullement hégémonie. Elle apprécie le beau chapitre sur les origines familiales et géographiques, mais se démarque du parti-pris de privilégier les familles comptant le plus de marins qui

laisse dans l'ombre un tiers d'entre elles ; les officiers subalternes (90% de l'ensemble) sont de même moins étudiés. Mais le candidat pouvait-il tout faire ? Il n'a pas moins entrepris un déblayage considérable d'archives, qui lui permettront de bâtir un véritable système dans les années à venir.

Guy Chaussinand-Nogaret, directeur d'études à l'E.P.H.E., président du jury, rappelle avoir fait la connaissance de F. d'Agay alors que celui-ci réalisait le volume des notables du Var sous l'Empire pour sa collection du C.N.R.S. Il avoue aimer davantage le débat d'idées que l'érudition. Il n'est pas, par conséquent, sur la même longueur d'onde qu'une thèse qui aurait pu multiplier les angles d'approche : le rapport à l'argent, la sensibilité, la culture, les bibliothèques, l'affiliation aux académies, l'adhésion à la franc-maçonnerie, le conservatisme d'un groupe qui ressent les innovations comme des agressions n'ont pas été abordés. G. Chaussinand insiste sur le débat, qui traverse tout le XVIII^e siècle, sur la place respective de la naissance ou du talent dans l'armée française ; il devient particulièrement aigu au lendemain des grands désastres maritimes. Pourquoi l'auteur ne met-il pas en cause les qualités nautiques de ses officiers ? La thèse apporte cependant beaucoup sur les systèmes qui permettent d'obtenir de l'avancement. Mais son côté «apologétique» empêche d'approfondir tout le profit matériel que l'aristocratie pouvait tirer de l'armée. Dans le même ordre d'idées, la place que l'auteur accorde à la Provence dans la marine lui semble excessive. Il reconnaît, néanmoins, l'effort de quantification, classique et bienvenu, d'un travail où l'analyse l'emporte sur la synthèse. Il souhaite au candidat de s'engager dans une grande œuvre sur l'ensemble de la noblesse provençale.

Martin AURELL